

**Le Maire,  
Maurice BATTAS**



Envoyé en préfecture le 11/03/2020  
Reçu en préfecture le 11/03/2020  
Affiché le 12/03/2020  
ID : 022-200056703-20200306-DB20200306-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2020-03-06

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E,S) :**

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY  
Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER  
Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS  
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL  
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT  
Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

**ABSENT(S) / EXCUSE (S):**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Brigitte MANON

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 38*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**6- Clôture du budget « lotissement Moulin à Vent » :**

**Rapporteur :** Monsieur Loïc Tardy, Adjoint au Maire, en charge des Finances.

Lors du Conseil Municipal du 9 Décembre dernier, il avait été décidé de clôturer le budget annexe lotissement Moulin à Vent.

Cependant, le comptable public demande que le Conseil Municipal prenne une nouvelle délibération, car il convient d'approuver de reverser l'excédent de 19,34 € du budget annexe « Moulin à vent » vers le budget général de la ville et de clôturer définitivement ce budget.

*Vu l'avis favorable de la commission administration générale finances ressources humaines le 20 Février 2020.*

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 022-200056703-20200306-DB20200306-DE

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- De reverser la somme de 19,34 € du budget « lotissement Moulin à vent » vers le budget principal de la Ville.
- De clôturer ce budget annexe « Lotissement Moulin à vent ».

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Maurice BATTAS.**

